

2024/

## Décision 2024/46

---



### Placement de fonds sur un compte à court terme

Les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'état, qui ne verse pas d'intérêts.

Toutefois, les articles L 1618-1 et L 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent :

- De libéralités (dons et legs) ;
- De l'aliénation d'un élément du patrimoine (biens mobiliers ou immobiliers relevant de leur domaine privé) ;
- D'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ;
- De recettes exceptionnelles, dans l'attente de leur réemploi. Il s'agit notamment :
  - Des indemnités d'assurance ;
  - Des sommes perçues à l'occasion d'un litige.

Compte tenu des disponibilités de trésorerie de la Communauté d'Agglomération et des cessions au profit de la Collectivité, le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1618-1, L.1618-2, L.2122-22 et R1618-1,*

*Vu le détail des cessions en annexe,*

*Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,*

*En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,*

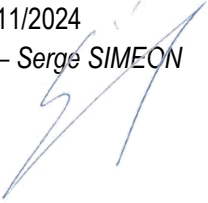


## DÉCIDE

- **De procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'élément du patrimoine pour un montant de 3 298 000 € ;**

2024/

- De Souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès de l'Etat (Trésor Public), avec le capital garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales à ce jour 3.01% et au taux actuariel de 3.08% ;
- De fixer la durée du placement à 3 mois renouvelables, à compter du 25 novembre 2024. Cependant en cas de besoin, ces fonds peuvent être mobilisables à tout moment avant l'échéance. En cas de retrait anticipé le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

Annexe : Détail des cessions

<p><b>Acte certifié exécutoire</b> Transmission en Sous-Préfecture le 18/11/2024 Publication le 18/11/2024 Vu, Le Président – Serge SIMEON</p> 	<p>Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 18/11/2024 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	--

**IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Ce document a été mis en ligne le 18/11/2024 12:02

	Total	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Total c/775</b>	<b>4 932 582,03</b>	<b>46 828,04</b>	<b>398 306,00</b>	<b>2 632 621,47</b>	<b>108 457,00</b>	<b>483 543,52</b>	<b>1 239 768,00</b>	<b>23 058,00</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Total cessions vérifiées</b>	<b>3 298 080,62</b>	<b>46 828,04</b>	<b>398 306,00</b>	<b>388 680,75</b>	<b>108 457,00</b>	<b>103 235,00</b>	<b>1 238 564,00</b>	<b>23 058,00</b>	<b>346 346,39</b>	<b>517 828,94</b>	<b>126 776,50</b>
Cession parcelle ZE114		922,84									
Cession parcelle ZE113		4 416,79									
Cession parcelle ZE120		1 151,72									
Cession parcelle ZE115		181,35									
Cession Beauvois bout des 19		5 259,74									
Reprise Tracteur Deutz 2		14 400,00									
Reprise Tracteur Deutz		15 000,00									
Reprise Citroën C2		500,00									
Reprise Ford Transit (2)		756,00									
Cession Broyeur VIGOLO		2 640,00									
Cession Commune de Fontaine B1702		1 599,60									
Cession Leveaux Malincourt ZL124			29 117,00								
Cession Houteclocq LCC A1400 A1402 A1397 A1398			49 189,00								
Cession Seydoux Mortier			300 000,00								
Cession GERONIMO Parcelles ZAC			20 000,00								
Cession Déchetterie Cattenières				8 000,00							
Reprise débroussailleuse				5 000,75							
Reprise Peugeot 773BXX59				1 000,00							
Cession Brasserie				250 000,00							
Reprise broyeur Marolin				1 800,00							
Reprise broyeur VIGOLO				2 880,00							
Cession bat industr Printy Beauvois				120 000,00							
Reprise Ford Transit					500,00						
Département parcelles contournement					86 940,00						
Département parcelles contournement 2					1 209,00						
Cession Marcaille Hetmanski parcelles Ligny					13 647,00						
Cession Déchetterie Maretz					6 161,00						
Ceresia Walincourt						30 600,00					
SAFER						68 300,00					
Beauvois						2 835,00					
Véhicules Boutrouille						1 500,00					
Fontaine au Pire							15 000,00				
Garage Lefever							1 000,00				
Garage Lefever							6 000,00				
Hégo							1 049 102,00				
?							167 462,00				
Garage Tierce								1 500,00			
Fontaine au Pire								1 600,00			
Fontaine au Pire								1 000,00			
Saint Souplet								800,00			
Saint Souplet								1 000,00			
Elincourt								800,00			
Honnechy								800,00			
Legrand								1 287,00			
Guidéz								1 470,00			
Meresse								1 749,00			
Soufflet								1 326,00			
Desaunois								1 326,00			
Nord Agri								8 400,00			
Casa Machine Service									9 600,00		
SCI MS									57 600,00		
SCI Bouts des 19									206 878,39		
Walincourt									21 600,00		
CUMA GALAXIE									50 668,00		
Brodiz2										163 186,00	
SMABE										26 500,00	
SCI Jules Guesde										225 000,00	
Département										54 704,24	
Département										10 643,70	
Noréade										37 219,00	
Fontaine au Pire										576,00	
SAS Lemaire											3 500,00
Coupez											2 062,50
Nord Agri											6 000,00
Groupe Carre											50 000,00
Natio Crédit Bail											19 206,00
Géronimo											46 008,00

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2024_46
Objet :	Décision N°2024/46 - Placement de fonds sur un compte à court terme
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Décisions budgétaires
Identifiant unique :	059-200030633-20241118-DEC2024_46-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20241118-DEC2024_46-AR-1-1_0.xml	text/xml	889 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DEC2024.46.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20241118-DEC2024_46-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	218.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 novembre 2024 à 10h59min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 novembre 2024 à 10h59min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 novembre 2024 à 11h00min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 novembre 2024 à 11h00min20s	Reçu par le MI le 2024-11-18